

## Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) - Programmation 2008

**M. BODIN, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur :** Le Contrat d'Initiative Territoriale (CITE) du Grand Besançon, conclu entre le Département du Doubs d'une part et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et la Ville de Besançon d'autre part, fixe les conditions d'intervention du Département dans le cadre d'actions globales d'aménagement et de développement lancées par les deux collectivités.

Ce contrat s'appuie sur les axes d'intervention suivants :

**Axe 1 :** Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie,

**Axe 2 :** L'enseignement supérieur et la recherche,

**Axe 3 :** Contribuer au développement des déplacements intermodaux,

**Axe 4 :** Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement,

**Axe 5 :** Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagement des entrées de ville et d'agglomération,

**Axe 6 :** Programme d'études destiné à préparer l'avenir.

Lors du Comité de Pilotage du 15 juillet 2008, le Département, en présence de la CAGB, de l'AUDAB et de la Ville de Besançon, a déterminé la programmation CITE de l'agglomération bisontine pour l'année 2008.

Cette programmation a été validée en Commission permanente du Conseil Général, réunie le 22 septembre 2008.

Le dispositif CITE de l'Agglomération du Grand Besançon a été initialement mis en place pour la période 2001-2006. Un avenant au contrat CITE, approuvé au Conseil Municipal du 14 juin 2007, a prolongé ce dispositif de deux années supplémentaires, sur 2007 et 2008.

La programmation CITE 2008 se porte à 2,62 M€ dont 0,65 M€ attribué à la Ville de Besançon pour le financement de quatre projets.

Sur la période 2001-2008, le territoire de l'agglomération bisontine aura bénéficié d'une enveloppe globale de 20,14 M€ de crédits départementaux, au titre du dispositif CITE.

Les projets retenus dans le cadre de la programmation 2008 sont les suivants :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (HT)	Dépense subventionnable 2008	Subvention CITE 2008
<b>Axe 1 - Favoriser la création, le développement ou la mutation qualitative des espaces économiques ainsi que le transfert de technologie</b>				
Réhabilitation de la friche industrielle de Montferrand-le-Château - 2 <sup>ème</sup> tranche - Déconstruction de la passerelle	CAGB	350 637 €	350 637 €	33 700 €
<b>Axe 2 - L'enseignement supérieur et la recherche</b>				
Création de salles blanches spécialisées pour la production de Bio-ingénierie	Etablissement Français du Sang	2 675 000 €	2 675 000 €	100 000 €
<b>Axe 3 - Contribuer au développement des déplacements intermodaux</b>				
Aménagement du passage souterrain entre la Mouillère et le parc Micaud	Ville de Besançon	567 000 €	567 000 €	170 100 €
Aménagement de voiries en terminus de lignes GINKO	CAGB	125 418 €	125 418 €	50 167 €
Parc relais Campus de la Bouloie	CAGB	125 418 €	125 418 €	50 167 €
Extension du Parc relais de Temis	CAGB	192 307 €	192 307 €	67 307 €
<b>Axe 4 - Développer une nouvelle gamme d'équipements dans les domaines des sports, des loisirs, de la culture, du tourisme, de l'éducation et de l'environnement</b>				
Création d'un terrain de loisirs multisports aux Tilleroyes	Ville de Besançon	101 448 €	101 448 €	30 434 €
Construction de la Salle des Musiques Actuelles (SMAC)	Ville de Besançon	4 010 292 €	4 010 292 €	400 000 €
Délocalisation et extension de la crèche intercommunale Les Crokinous à Serre-les-Sapins et création d'une salle de sports	SIVU Franois / Serre-les-Sapins	1 703 243 €	1 703 243 €	608 577 €
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) - 1 <sup>ère</sup> partie	CAGB	21 815 781 €	21 815 781 €	450 000 €
Développer le musée des maisons comtoises, notamment par l'amélioration de la qualité de l'accueil des usagers et des activités proposées	Syndicat Mixte des Maisons Comtoises	230 200 €	152 800 €	38 200 €
Création d'une crèche intercommunale à Saône (réactualisation de la subvention CITE 2006)	Syndic. Intercomm. du Plateau	857 390 €	175 028 €	70 000 €
Micro-bus électrique pour les PMR à la Citadelle	SEM Citadelle	155 000 €	155 000 €	25 000 €
Centre International de Séjour - Bâtiment B	Ville de Besançon	200 000 €	200 000 €	50 000 €

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût estimatif global (HT)	Dépense subventionnable 2008	Subvention CITE 2008
<b>Axe 5 - Renouvellement urbain, revalorisation des centres et aménagements des entrées de ville et d'agglomération</b>				
Aménagement de la RD 70 entre Audeux et Pirey - secteur Pouilley-les-Vignes	Pouilley-les-Vignes	660 000 €	541 000 €	<b>270 500 €</b>
Aménagement de la RD 70 entre Audeux et Pirey - secteur Serre-les-Sapins	Serre-les-Sapins	103 271 €	15 386 €	<b>7 693 €</b>
<b>Axe 6 - Programme d'études destiné à préparer l'avenir</b>				
Financement 2008 de l'AUDAB				<b>195 000 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS CITE 2008</b>				<b>2 616 845 €</b>
<i>dont subventions pour les projets en maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon</i>				650 534 €

Le Conseil Municipal est invité à adopter la programmation CITE 2008 et autoriser M. le Maire à solliciter ou confirmer les subventions auprès du Département du Doubs pour les projets retenus ci-dessus pour le compte de la Ville de Besançon, cette dernière s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

**«M. Michel OMOURI :** Sur la question CITE, vous nous demandez de voter pour l'appel de financement auprès du Conseil Général pour la construction d'une aire de jeux multisports en usage partagé voté le 13 décembre par le Conseil Municipal. Lors de cette séance vous n'avez mentionné nulle part le récit de ce qui s'est passé, à savoir que la Ville a construit un petit terrain de sport en 2004 à la demande des jeunes des Tilleroyes et des élèves de l'EREA, sans autorisation de travaux préalable, aux yeux des quelques habitants des Tilleroyes ; de plus, dans le beau parc boisé de Château Galland classé en zone inconstructible et qu'ensuite vous l'avez démolie en 2005, c'est incroyable mais c'est vrai (rires).

Le coût total estimé entre sa construction, sa destruction et puis sa reconstruction avoisine les 261 000 € au lieu de 110 000 €, montant de sa première construction cofinancée entre la Ville et la Région, soit un surcoût pour les contribuables bisontins de 151 000 €. Dans cette affaire, certains ont mis l'erreur sur les services de la Ville. Je m'aperçois que quand c'est un bon projet, les élus recueillent les bénéfices médiatiques et quand c'est un mauvais projet, c'est une erreur des services de la Ville.

On se souvient de la polémique sur le premier projet des Vaïtes, à savoir que c'étaient les services qui s'étaient trompés dans l'explication et que les élus, eux, n'y étaient vraiment pour rien. Je crois que les services ont bon dos.

Je me suis rendu sur le lieu de sa construction pour voir l'étendue des travaux. A ma grande surprise, je n'ai vu aucun ouvrage qui ressemble de près ou de loin à un terrain de sport alors que vous vous étiez engagé à le construire début 2008 pour une livraison début du deuxième trimestre 2008. Les jeunes des Tilleroyes sont toujours en attente de son inauguration. Dites-nous Monsieur le Maire quand est-ce que sa construction sera enfin achevée et inaugurée ? C'est une première question.

**M. LE MAIRE :** Posez la deuxième question, je vous répondrai dans la foulée.

**M. Michel OMOURI :** Tant qu'à faire je préfère vous entendre sur la première question Monsieur le Maire parce qu'au moins pour la deuxième question on va peut-être ajuster (rires).

**M. LE MAIRE :** Posez votre deuxième question, c'est le Maire qui décide, ce n'est pas vous qui décidez.

**M. Michel OMOURI :** Lors de la séance du 13 décembre, le Conseil a voté le projet dont le montant était de 150 000 € et aujourd'hui il est passé à 101 448 €. Comment expliquez-vous que ce projet soit réduit de 48 000 € ? Je n'ose pas imaginer que cette diminution financière aura un impact sur la qualité de l'ouvrage au détriment des jeunes des Tilleroyes et des élèves de l'ADAPEI. Merci, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Pour la deuxième question, la réponse est très simple : il y a eu un appel d'offres et actuellement le marché se tasse un peu, les entreprises sont moins chères, voilà.

Pour la deuxième, effectivement il y a eu une erreur que l'on ne cache à personne, cela a été dans toute la presse locale à de multiples reprises, on le sait, il y a eu une erreur effectivement de faite. J'ai un principe, je prends toujours la défense des services. Je ne vais pas chercher qui est le responsable, il y a eu une erreur au niveau de la Mairie, on assume ! Dites que c'est la faute du Maire si ça peut effectivement vous satisfaire.

**M. Michel OMOURI :** Mais la facture est chargée quand même.

**M. LE MAIRE :** Et je ne sais pas quand cela va être inauguré.

**M. Michel OMOURI :** Parce qu'on devait livrer cet équipement en avril 2008 et c'est vrai que tout le monde l'attend.

**M. LE MAIRE :** Eh bien il y aura un petit peu de retard.

**M. Michel OMOURI :** Au moins une fourchette sur le temps : 6 mois, un an ?

**M. LE MAIRE :** Jean-Luc BOYER est en train de me donner la raison du retard qui est lié à la construction à côté d'un immeuble de l'ADAPEI et pour favoriser cette construction qui est une priorité, on a décalé notre chantier.

**M. Michel OMOURI :** Informez les habitants alors !

**M. LE MAIRE :** Vous allez le faire cher ami.

**M. Michel OMOURI :** D'accord mais ce n'est pas une polémique Monsieur le Maire.

**M. Pascal BONNET :** On va ménager le Maire s'il est fatigué.

**M. LE MAIRE :** Je me suis levé à 3 h 30 ce matin mais je suis en forme quand même, mais ça fait de grandes journées.

**M. Pascal BONNET :** On ne va pas relancer le débat, simplement rappeler que nous avons à plusieurs reprises dit notre perplexité sur le choix du site tant de la SMAC que du Conservatoire et que les retards qui en résultent nous confortent dans notre choix initial. Donc on s'abstiendra sur CITE et en grande partie pour cette raison».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (8 abstentions du groupe UMP et apparentés), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2008.*